



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 septembre 2016
19 heures 00

SL/SL

N° 002051

Ressources
Humaines - Mise à
disposition de locaux
auprès de
l'association Idéo
Formation

Affiché le :

VOTE :

Pour : 31

Le mardi 13 septembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 7 septembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Vu, l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dans lequel il est prévu que « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande ».

Vu, qu'en référence au même article, il est nécessaire de déterminer les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, à savoir : « compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ».

Conformément aux dispositions de l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut également être délivré gratuitement lorsque cette occupation ou cette utilisation ne présente pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation ».

Dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre du CAP Serrurier Métallier, Madame le Maire propose de mettre à disposition les locaux des services techniques de la Mairie situés Avenue de Roumanille-Zone industrielle des Bourguignons – 84 400 APT auprès de l'association Idéo Formation à titre gratuit pour une durée initiale d'une année avec des possibilités de renouvellement.

Le planning prévisionnel de mise à disposition des locaux 2016-2017 est le suivant :

- Le 16 septembre 2016 ;
- Le 14 octobre 2016 ;
- Le 21 octobre 2016 ;
- Le 6 janvier 2017 ;
- Le 10 février 2017 ;
- Le 17 février 2017 ;
- Le 9 mars 2017 ;
- Le 17 mars 2017 ;
- Le 24 mars 2017 ;
- Le 31 mars 2017 ;
- Le 14 avril 2017 ;
- Le 19 mai 2017.

Avec des horaires de 8H30 à 16H30.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve la proposition de Madame le Maire de mettre à disposition les locaux des services techniques de la Mairie situés Avenue de Roumanille-Zone industrielle des Bourguignons – 84 400 APT auprès de l'association Idéo Formation dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre du CAP Serrurier Métallier.

Précise qu'il s'agit d'une mise à disposition sans contrepartie financière.

Autorise Madame le Maire à signer le projet de convention annexé à la présente délibération ainsi que tout acte et document relatifs à cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI